

APASE ACTUALITÉS – Été 2010

Les derniers mois ont été fort occupés, et l'APASE a déployé beaucoup d'efforts dans toute une gamme de secteurs touchant ses membres. Il n'y a pas de négociations collectives à l'heure actuelle, mais le personnel, le directeur exécutif et le Comité exécutif ont travaillé sans relâche à de nombreuses questions, notamment la citoyenneté, la gestion commune des groupes EC-CO, le dîner de remise des Prix de l'APASE et un concours de photos. Voir ci-dessous les plus récentes mises à jour.

Convention collective – les salaires rétroactifs ont été versés.....	1
Progrès dans le dossier de la citoyenneté de « deuxième ordre » des petits-enfants de FS	1
Pressions de l'APASE visant à faire modifier la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> de manière à éviter la discrimination envers les conjoints.....	2
Projet du MAECI en vue de la gestion commune des employés des groupes CO et EC ...	3
Rémunération d'intérim pour les participants au PPSE dans des postes FS-02	3
Dîner de remise des Prix de l'APASE	4
Résultat du concours de photos.....	4
Prochain examen de la <i>Loi sur les relations de travail dans la fonction publique</i> et de la <i>Loi sur l'emploi dans la fonction publique</i>	4
Comité national de consultation patronale-syndicale de CIC (CNCPS)	5
Déclaration et normes de service de CIC.....	5
Programme de la santé des fonctionnaires fédéraux outre-mer (PSFF)	6
Pensions des membres de l'APASE	6
Le point sur les DSE – Nouvelle politique relative à la réinstallation des effets mobiliers	7
Quelque chose vous préoccupe?	8

Convention collective – les salaires rétroactifs ont été versés

Étant donné que le délai de versement des salaires rétroactifs en vertu de la convention collective est échu depuis longtemps, vous devriez tous et toutes avoir déjà reçu les vôtres, y compris le paiement pour le temps passé comme *ab initio* en cours de langue officielle. Si ce n'est pas le cas, nous vous recommandons de contacter votre conseiller ou conseillère à la paye pour savoir ce qui s'est passé. En cas de problème, veuillez communiquer avec l'APASE (à info@pafso.com).

Progrès dans le dossier de la citoyenneté de « deuxième ordre » des petits-enfants de FS

Le 20 avril, l'APASE a participé à une conférence de presse organisée par M^{me} Bolduc d'ExpatCanada au sujet de la situation de « citoyens de deuxième ordre » de nos enfants nés à l'étranger. Le texte de notre exposé peut être consulté à http://pafso.com/news_releases.cfm?newsID=100.

Les députés Olivia Chow et Mauril Bélanger et le sénateur Jim Munson ont également exprimé leur intérêt pour ceux et celles qui travaillent à l'étranger et qui perdraient leur citoyenneté. À la demande de M. Bélanger, l'APASE lui a fourni des renseignements supplémentaires. La question a obtenu une couverture raisonnable (quoique pas tout à fait exacte) dans le National Post à

<http://www.nationalpost.com/scripts/story.html?id=2930925>) et dans divers journaux de la chaîne Sun (<http://www.torontosun.com/news/canada/2010/04/20/13658026-qmi.html> et <http://www.edmontonsun.com/news/canada/2010/04/20/13658151-qmi.html>).

Coïncidence? Le gouvernement a récemment déposé un projet de loi qui, d'après notre analyse préliminaire, réglerait ce problème pour les FS (et les autres fonctionnaires travaillant à l'étranger). L'exposé sur le site Web de Citoyenneté et Immigration à <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2010/2010-06-10.asp> (dernier paragraphe) est probablement le plus facile à comprendre. Le texte intégral du projet de loi (C-37) se trouve à <http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Docid=4611208&file=4> et un communiqué de presse annonçant le dépôt du projet de loi, en date du 10 juin, peut être consulté à <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiques/2010/2010-06-10.asp>.

L'APASE suivra de près l'avancement du projet de loi C-37 et militera en faveur de son adoption.

Pressions de l'APASE visant à faire modifier la *Loi sur l'assurance-emploi* de manière à éviter la discrimination envers les conjoints

Le 10 mars 2010, l'APASE a écrit au président du Conseil du Trésor, Stockwell Day, au sujet de la discrimination de l'AI envers les conjoints des fonctionnaires en mission à l'étranger (voir http://pafso.com/news_releases.cfm?newsID=97). La teneur de la lettre a été reprise dans un article du National Post (voir <http://www.nationalpost.com/news/canada/Diplomats+Harper+military+benefits/2688142/story.html>). Nous avons reçu une réponse en date du 30 avril, dans laquelle il était déclaré que Stockwell Day transmettrait copie de notre lettre au ministre Finley. Nous attendons toujours la réponse du ministre Finley.

Dans une veine connexe, le projet de loi C-13, « *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi* », a été adopté en Chambre des communes le 28 juin (voir <http://www2.parl.gc.ca/Sites/LOP/LEGISINFO/index.asp?Language=E&Session=23&query=6977&List=toc>). Le projet de loi diffère les prestations parentales pour les militaires qui doivent reprendre le service, plafonnant la prolongation à 104 semaines. Le projet de loi n'aide pas les conjoints des agents du service extérieur, mais il crée toutefois un précédent favorable à la modification de la Loi sur l'AI de manière à corriger des

injustices liées à la fonction publique, question que la sénatrice libérale Sharon Carstairs a soulevée dans des observations qu'elle a formulées au sujet du projet de loi qui « corrige seulement une des nombreuses « anomalies » de la *Loi sur l'assurance-emploi* » – voir l'article à <http://www.torontosun.com/news/canada/2010/06/29/14556551.html>.

Projet du MAECI en vue de la gestion commune des employés des groupes CO et EC

En mai, le MAECI a tenu une série de consultations concernant un projet de gestion commune des groupes CO et EC au ministère. Selon ce projet, on apporterait une modification aux lignes directrices relatives aux affectations, de sorte que tous les fonctionnaires gérés dans des répertoires puissent poser leur candidature à tous les postes mis en commun à des niveaux équivalents (selon les échelles de rémunération), y compris les affectations à l'étranger. Bref, les fonctionnaires EC et CO de niveau équivalent pourraient poser leur candidature à des postes FS sur un pied d'égalité et auraient aussi la préséance dans les processus d'affectation sur les fonctionnaires inscrits dans un répertoire (y compris les FS) qui se sont qualifiés dans le cadre d'exercices d'avancement mais qui n'ont pas encore été affectés à un poste au niveau. D'autres caractéristiques du projet auraient également d'importantes incidences sur le groupe FS.

L'APASE s'est fortement opposée à ce projet dans sa forme initiale et elle a énergiquement protesté auprès de la haute direction du MAECI pendant et après la période de consultation. Nous avons bon espoir que le ministère ait pris à cœur nos préoccupations et nous nous attendons à un dénouement favorable lorsque les sous-ministres publieront leurs recommandations définitives.

Rémunération d'intérim pour les participants au PPSE dans des postes FS-02

L'APASE tient à rappeler aux participants au PPSE qui occupent actuellement des postes FS-02 à titre intérimaire qu'ils pourraient avoir droit à la rémunération d'intérim. Même si le MAECI a fait valoir que les participants au PPSE doivent attendre 12 mois avant de pouvoir présenter une demande de rémunération d'intérim, notre convention collective stipule clairement que les fonctionnaires qui exercent ces fonctions touchent une rémunération d'intérim, calculée à partir de la date à laquelle ils ont commencé à remplir ces fonctions. Le ministère n'a pas encore présenté de politique écrite contraire. Si vous vous trouvez dans une telle situation, nous vous encourageons à exposer la question à votre gestionnaire ou à un représentant ou à une représentante de l'APASE.

Dîner de remise des Prix de l'APASE

Le dîner annuel de remise des prix de l'APASE a eu lieu le 10 juin 2010. Nous offrons de nouveau nos félicitations aux quatre lauréats : Patrice Nectoux, Jordan Reeves, Bushra Saeed et Jean-Philippe Tachdjian. Tous les détails peuvent être consultés à http://pafso.com/news_releases.cfm?newsID=101.

Résultat du concours de photos

Nous sommes heureux d'annoncer le résultat du concours de photos 2010 de l'APASE, « Le Monde à travers des yeux canadiens ». Le concours a été un franc succès avec pas moins de 125 inscriptions de partout dans le monde, ce qui témoigne de la créativité et des talents des membres de l'APASE.

La lauréate de cette année est Cindie-Eve Bourassa-Braun, actuellement en mission à Abu Dhabi. Le jury de sélection (Daniel Marchand, Bernard Nguyen et Jennifer MacNeil) a été impressionné par la créativité d' « Une vie parfaite dans le désert », sa composition, sa perspective et son impact visuel et il a estimé que cette photo captait le mieux l'expérience de la vie dans le service extérieur. Vous pourrez voir la photo primée de Cindie-Eve, ainsi que d'autres superbes photos soumises par nos membres, dans le numéro de l'été de *bout de papier*.

Prochain examen de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* et de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*

La *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* et la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* qui ont été adoptées en avril 2006 prévoyaient un examen au bout de cinq ans. Les agents négociateurs ont cette année une occasion de formuler des observations ou d'exposer leurs préoccupations au sujet de ces deux lois, notamment en ce qui a trait au Tribunal de la dotation de la fonction publique (TDFP).

Dans ses observations, l'APASE compte mettre l'accent sur les problèmes que le processus de dotation et le TDFP ont posés pour certains de ses membres. Si vous avez des points à soulever, veuillez communiquer avec nous (à info@pafso.com). Nous aimerions savoir en particulier comment, selon vous, on pourrait améliorer ces deux lois.

Comité national de consultation patronale-syndicale de CIC (CNCPS)

Le Comité s'est réuni le 31 mars 2010. Entre autres points à l'ordre du jour figuraient les enjeux fiscaux actuels du gouvernement et, par extension, des ministères, y compris CIC. Le sous-ministre a répété qu'il n'existe pas de plan de réduction des effectifs du groupe FS à CIC. Jusqu'ici, la seule mesure de réduction des effectifs prise a été le non-renouvellement de certains employés occasionnels au CTD de Sydney. La prochaine rencontre est prévue pour juillet, et l'ordre du jour prévoira notamment un exposé sur les occasions d'apprentissage permanent et de perfectionnement professionnel à CIC; à ce moment-là, les représentants des agents négociateurs auront l'occasion de soulever des questions. Votre représentant de l'APASE entend exposer quelques problèmes : l'exclusion du groupe FS du programme Careers Rendez-Vous Carrières (qui a remplacé le programme Cours et affectations de perfectionnement (CAP)) et l'accès restreint à la formation en connaissances requises pour se qualifier aux processus de dotation (p. ex., pour se qualifier au niveau FS-3, il faut posséder les connaissances techniques, notamment « utiliser le savoir ministériel en gestion et en théories et principes de RH », mais la formation formelle dans ce domaine n'est habituellement accessible qu'aux agents occupant des postes FS-3, ce qui semble créer une impasse). Si vous avez d'autres problèmes à soulever à cet égard à CIC, veuillez les faire parvenir à l'APASE ou à sean.morency@cic.gc.ca. Les comptes rendus de décisions du CNCPS peuvent être consultés sur le site Intranet des relations de travail, connexion CIC, à <http://cicintranet.ci.gc.ca/connexion/hr-rh/tools-outils/labour-travail/index-f.aspx>.

Déclaration et normes de service de CIC

Lors de la rencontre du 31 mars 2010 du CNCPS, le sous-ministre de CIC, M. Yeates, a avisé les agents négociateurs de la publication imminente de la Déclaration de service de CIC, qui doit entrer en vigueur au début de l'exercice 2010-2011 et qui comprend des normes de service particulières dont le ministère a pris publiquement l'engagement de respecter et de rendre compte. Tous les détails peuvent être consultés en ligne sur le site Internet de CIC à <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/declaration-service.asp#engagement>. Ce qui intéressera le plus les membres de l'APASE, c'est l'engagement de compléter 80 % des demandes de regroupement familial prioritaires dans les 12 mois suivant leur réception au CTD de Mississauga. La direction a déclaré qu'il s'agit là de la « démarche facile » pour la mise en œuvre initiale des normes de service car il est déjà établi que cet engagement est à la portée du ministère; c'est donc dire qu'il ne devrait pas y avoir de contraintes de travail supplémentaires pour les membres travaillant dans les missions. Des normes de service supplémentaires seront élaborées en fonction du rendement et de l'expérience de CIC relativement au respect des premières normes. Il y a lieu de noter que les fonctionnaires ne seront pas personnellement tenus pour responsables du respect des normes de service.

Programme de la santé des fonctionnaires fédéraux outre-mer (PSFF)

L'APASE a appris que CIC va soustraire ses médecins agréés de la participation au PSFF outre-mer. Elle a écrit au gestionnaire du PSFF pour obtenir des précisions au sujet des incidences de cette décision sur ses membres (voir lettre à Santé Canada et lettre de réponse http://pafso.com/french/news_releases_fr.cfm?newsID=102).

Pensions des membres de l'APASE

Beaucoup d'encre dans les médias a coulé au sujet des modifications qui pourraient être apportées aux régimes de pension de retraite des fonctionnaires canadiens. Le 15 février 2010, nous vous avons incités à signer la pétition de l'AFPC à cet égard (voir http://www.pafso.com/french/news_releases_fr.cfm).

En réponse à cette invitation, nous avons reçu des observations utiles, certaines approfondissant ou contestant des aspects de la pétition et du document connexe, « Sept mythes sur les régimes de pension du secteur public ». Nous ne reviendrons pas sur ces commentaires, sauf pour souligner que, que nous soyons d'accord ou pas avec certains éléments de la pétition de l'AFPC, l'APASE croit qu'il est important de faire front commun dans cette affaire.

Nous estimons qu'il serait également utile d'avoir un dialogue constructif avec le gouvernement sur cette question. De fait, Ron Cochrane (à titre de président de la Commission nationale mixte, et non pas uniquement de représentant de l'APASE) a rencontré le nouveau président du Conseil du Trésor, Stockwell Day, pour discuter de préoccupations.

Pensions :

Lors de sa rencontre avec le ministre Day, Ron a abordé la question des pensions de retraite de la fonction publique et des préoccupations des fonctionnaires à la suite de la publication du rapport de l'Institut C.D. Howe – dont il a été fait état dans les journaux – qui donnait à entendre que le gouvernement devrait envisager de modifier la *Loi sur la pension de la fonction publique* (LPFP). Il a averti le ministre Day de ne pas examiner la possibilité de modifier la Loi dans le cadre de mesures de stimulation ou de réduction du déficit du gouvernement. Il a fait remarquer que la question des pensions déborde le cadre des fonctionnaires représentés dans l'administration publique centrale; elle vise aussi les fonctionnaires non représentés, les militaires, la GRC, l'organisation judiciaire, les députés, etc. Il a ajouté que les provinces et les municipalités ont toutes des régimes de pension à prestations déterminées et que des modifications au régime fédéral de pensions pourraient envoyer le mauvais message aux employeurs des secteurs public et

privé au sujet du financement de ces régimes. Il a noté que toute modification importante au régime ne serait pas prise à la légère par les participants et pourrait fort bien susciter une réaction négative chez eux, entraînant ainsi des problèmes de productivité, de moral, de recrutement, de fidélité et de maintien des effectifs.

Pour l'instant, le gouvernement n'a fait aucune déclaration officielle concernant le rapport de l'Institut Howe dans un sens ou dans l'autre; il serait donc grandement utile que le gouvernement en fasse une afin que les syndicats puissent cesser de se battre dans le vide et que le degré d'angoisse des fonctionnaires soit moins élevé. Le ministre Day a remercié Ron de ses commentaires et il a déclaré qu'il les prendrait en délibération.

D'autres questions ont également été abordées à la rencontre, notamment : les négociations imminentes relatives au régime de soins de santé de la fonction publique, l'examen de la LMFP, l'Examen des programmes (décentralisation des politiques du SCT aux ministères), la citoyenneté pour les petits-enfants de la deuxième génération et les prestations d'assurance-emploi pour les conjoints revenant d'affectation.

Le président du Conseil du Trésor, M. Day, a pris courtoisement connaissance de ces préoccupations et il a convenu que le gouvernement avait, entre autres objectifs, celui d'offrir de meilleures pensions à tous les Canadiens et Canadiennes.

Nous continuerons d'assurer le suivi de ces questions auprès du Conseil du Trésor et au sein des ministères. Nous vous invitons à leur faire connaître votre point de vue personnel (ainsi qu'à votre député). Si vous avez des suggestions de stratégies ou de tactiques particulières à cet égard, veuillez les faire parvenir à info@pafso.com.

Le point sur les DSE – Nouvelle politique relative à la réinstallation des effets mobiliers

Le MAECI a adopté une nouvelle politique relative à l'expédition/réinstallation des effets mobiliers en vertu de la DSE 15 – à <http://intranet.dfait-maeci.gc.ca/news-nouvelles/2010/03/0311-ACM-PostingChanges.aspx?lang=f>. À l'exception des 18 missions qui sont des missions à expédition « exclusivement par avion », la nouvelle politique réduit sensiblement la capacité d'expédier des biens mobiliers par voie aérienne, à moins de justification au cas par cas.

L'APASE n'a pas été consultée au sujet du changement de politique qui, selon nous, ne reflète pas l'intention de la directive. Il semble que le SCT n'ait pas été consulté, lui non plus.

La DSE 15.01d) stipule ce qui suit :

« Dans toute réinstallation, il faut viser à réinstaller le fonctionnaire de la façon la plus efficace, c'est-à-dire au prix le plus raisonnable pour l'État, tout en causant le moins d'ennuis possibles au fonctionnaire et à sa famille. »

Lors de la rencontre d'avril du Comité des Directives sur le service extérieur du CNM, le représentant de l'APASE a exposé nos préoccupations du fait que la nouvelle politique ne reflète pas l'intention de la directive. Lors de la discussion qui a suivi, on a fait valoir que la politique pouvait être interprétée de diverses façons. Le MAECI a confirmé que la politique n'a pas pour objet de modifier l'intention de la directive. Il a été convenu que le représentant de l'APASE présenterait au MAECI un projet de libellé visant à préciser la politique et l'avis de politique.

En juin, le représentant de l'APASE a rencontré le fonctionnaire du MAECI responsable de la rédaction de la politique sur la réinstallation des effets mobiliers et il a discuté en détail de nos préoccupations. Il a été convenu que les précisions dont il a été discuté seraient apportées à la politique et que l'APASE serait consultée avant la publication pour garantir qu'on ait tenu compte de nos préoccupations.

Essentiellement, l'excédent de bagages et/ou l'expédition par avion qui s'imposent et qui sont justifiés à cause de circonstances particulières seront autorisés, sous réserve que la demande en soit présentée préalablement à la réinstallation.

Quelque chose vous préoccupe?

S'il y a un problème dont, selon vous, l'APASE devrait s'occuper, ou des nouvelles susceptibles d'intéresser nos membres, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Il suffit de nous contacter à info@pafso.com.